

VectoBac® 1200L

LARVICIDE BIOLOGIQUE

SUSPENSION AQUEUSE

GROUPE

11A

INSECTICIDE

Organisme vivant

USAGE RESTREINT

PRINCIPE ACTIF:

Bacillus thuringiensis var. *israelensis*, HD-14, souche AM65-52, 1200 unités toxiques internationales (UTI) par milligramme (1,2 milliard UTI/L).

N° D'HOMOLOGATION 21062

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

List No. 05605-13

INDEX:

- 1.0 Mises En Garde
- 2.0 Premiers Soins
- 3.0 Renseignements Toxicologiques
- 4.0 Entreposage
- 5.0 Élimination
- 6.0 Avis à l'Utilisateur
- 7.0 Mode d'Emploi
- 8.0 Directives Pour L'épandage Aérien
- 9.0 Recommandations Sur La Gestion De La Résistance

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

SENSIBILISANT POTENTIEL

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

1.0 MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION. ATTENTION-IRRITANT POUR LES YEUX

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une protection oculaire (lunettes de protection), des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes et un masque respiratoire avec filtrage des particules approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange, le chargement et l'épandage du produit, ainsi que durant toute activité de réparation et de nettoyage. L'applicateur peut retirer ses gants, ses lunettes de protection et le respirateur si la conception et le fonctionnement de l'appareil utilisé pour l'épandage réduisent l'exposition à un niveau négligeable (p. ex., pulvérisateur à dos avec manche permettant l'applica-

tion directement au-dessus de la surface de l'eau). Lorsque les manipulateurs/chargeurs utilisent des systèmes fermés pour charger le produit dans l'avion, l'exigence pour le manipulateur de porter une protection oculaire (lunettes de protection) et un masque respiratoire avec filtrage des particules approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P peut être contournée. Lorsqu'un équipement de protection individuelle réduit est

porté, le masque respiratoire doit être immédiatement disponible pour être utilisé en cas d'urgence, comme un déversement ou une panne d'équipement.

Pour une application à l'aide d'un équipement aérien: Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé pendant l'application.

Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

2.0

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Généralités	Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

4.0 ENTREPOSAGE

Le larvicide biologique VectoBac 1200L doit être utilisé dans les 18 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est conservé entre 0 °C et 15 °C. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

5.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciaux/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

6.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

USAGES RESTREINTS: Pour usage dans les programmes d'éradication municipaux, provinciaux/territorial et fédéraux.

7.0 MODE D'EMPLOI

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

- Ce produit ne doit être utilisé que de la manière autorisée; se renseigner auprès des autorités provinciales/territoriales chargées de la réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation qui pourraient être exigés.
- La présente autorisation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et n'exempte pas l'utilisateur de respecter d'autres exigences législatives, comme celles prévues par la *Loi sur les pêches*.
- NE PAS appliquer directement sur les réservoirs d'eau potable traitée et finie ou sur les récipients d'eau potable lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine.
- NE PAS laisser le mélange à pulvériser dans la cuve pendant plus de 18 heures.
- NE PAS appliquer par aucun type de système d'irrigation.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) :

NE PAS permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 4 heures ou jusqu'à ce que les pulvérisations se soient déposées à moins de porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

Moustiques: Appliquer de 0,25 à 1,0 L/ha.*

Habitat: Étangs temporaires dans les pâturages et les boisés, les fossés d'irrigation ou de bords de route, les marais naturels, les zones estuariennes, les bassins collecteurs et les étangs de stabilisation.

* Utiliser les doses les plus élevées dans les eaux profondes très froides ou polluées et lorsque la majorité des larves sont à la fin du 3^e et au 4^e stades larvaires.

Appliquer les doses recommandées au moyen d'un équipement normal d'épandage par voie aérienne ou terrestre.

Appliquer la dose recommandée dans un volume d'eau au moins équivalent. Ne pas dépasser le taux de dilution maximal de 1:10. Le larvicide biologique VectoBac 1200L se mélange facilement à l'eau. Remuer pour assurer l'uniformité du mélange.

Espacer les applications de 3 à 5 jours. Ne pas préparer plus de solution du larvicide biologique VectoBac 1200L qu'on peut en utiliser 24 heures.

Mouches noires (ruisseaux seulement): Appliquer le larvicide biologique VectoBac 1200L non dilué au moyen d'un dispositif d'application calibrée pendant 1 à 15 minutes, pour atteindre une concentration de 0,5 à 25 mg (0,0005 à 0,025 mL) de larvicide biologique VectoBac 1200L par litre (=ppm) d'eau de ruisseau.**

** Utiliser les doses les plus élevées lorsque les ruisseaux ou les rivières contiennent des concentrations de matière organique ou de limon, ou dans les eaux très froides.

8.0 DIRECTIVES POUR L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement par avion, par hélicoptère ou par SATP (système d'aéronef télépiloté) ayant été réglé et étalonné pour fonctionner dans les conditions atmosphériques de la région, aux doses et aux conditions de la présente étiquette.

Le dosage, les conditions d'épandage et les précautions à suivre sont spécifiques à ce produit. Pour l'épandage aérien, utiliser seulement les quantités recommandées figurant sur l'étiquette. Si aucune dose pour l'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, ce produit ne peut être utilisé quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme en utilisant des marqueurs et/ou un équipement de positionnement électronique appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée, et sont conformes aux règlements locaux et/ou provinciaux.

Les pilotes de SATP doivent opérer en conformité avec la partie IX du *Règlement de l'aviation canadien* (DORS/96-433).

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter de l'équipement de protection figurant à la section MISES EN GARDE de cette étiquette.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection et le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions spécifiques au produit

Lire et comprendre l'étiquette complète avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, communiquez avec le fabricant au 1-800-323-9597 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole ou forestier provincial. Appliquer la dose recommandée pour l'épandage aérien de ce produit, telle que précisée dans cette étiquette.

9.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, larvicide biologique VectoBac 1200L contient un insecticide appartenant au groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au larvicide biologique VectoBac 1200L et à d'autres insecticides du groupe 11. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

9.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE (Cont'd)

- Dans la mesure du possible, alterner le larvicide biologique VectoBac 1200L ou les insecticides du même groupe 11 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration des pratiques culturales, biologiques, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent BioSciences LLC au 1-800-323-9597.

Volume: Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 0,25 à 10 litres à l'hectare.

VectoBac est une marque déposée de Valent BioSciences LLC, U.S.A.

44-1012/R6
(Pkg. 04-6878/R13)

©2024

SPECIMEN

Titulaire:



Valent BioSciences LLC
1910 Innovation Way, Suite 100
Libertyville, IL 60048 U.S.A.
Phone: 1-800-323-9597

Canadian Agent:
Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1